



PROCES VERBAL

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

PV N° 46 CSJ/10

REUNION du 6 Novembre 2024

PRESIDENCE : M. DA SILVA Serafin

PRESENTS : M. FAORO P., M. CHEVANNE T., M. FAVELIER R., M. BELORGEY B., M. VADOT B.

I - SAISON 2024-2025

FESTIVAL U13 PITCH

**Les inscriptions pour le FESTIVAL U13 Pitch
Sont ouvertes jusqu'au 10 Novembre 2024.**

Le tirage au sort se fera le 13 novembre 2024.

Participation :

Les équipes participant au FESTIVAL U13 PITCH sont :

U13 R1 qualifiées d'office à la Phase Finale FESTIVAL U13 PITCH : USCD 1 – DIJON ASPTT 1 – DFCO 1 – FONTAINE LES DIJON 1.

Obligation des 10 équipes de U12 D1 et toutes équipes 1 des championnats U13 D2 et D3 de participer au Festival U13 (soit xx équipes).

Les clubs devront saisir leur accord ou leur refus via le module compétitions pour leurs équipes 2 – 3 ...

1.1 REPROGRAMMATION MATCHS NON-JOUES

Les clubs devront trouver, en commun accord, une date en semaine pour jouer les matchs ci-dessous, avant le 14/12/2024

Match 29545475 U13 D3 A ST JEAN DE LOSNE – CESSEY du 21/09/2024

Match 29746612 U13 D3 G (d) TALANT – VAL DE NORGE du 21/09/2024

Match 29745193 U13 D3 E(C) ASFO – DIJON ULFE DU 21/09/2024

Match 29700818 U13 FEM ST APOLLINAIRE – LONGVIC du 14/09/2024

1.2 CHANGEMENTS DE DATES ET /OU HORAIRES

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au Lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande

Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match U18 G - U15 G - U13 G -> 15 €.

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 G - U15 G - U13 G ->20 €

La commission, en possession de l'accord des clubs, modifie les rencontres suivantes, soit :

Match 29955369 U18 D1 niveau bas USSE - QUETIGNY 2 du 9/11/2024 se jouera le 23/11/2024 à 17H à Epoisses.

Match 29545235 U18 D3 – A ESVO – UFCO 2 du 01/12/2024 se jouera le 30/11/2024 à 15h00.

Match 29465142 U15 D1 JDF 21 – MVF du 09/11/2024 se jouera le 30/11/2024 à 15h00.

Match 29566061 DAIX – DFCO FEM 2 du 09/11/2024 se jouera le 06/11/2024 à 17h30.

Match 29635580 U15 D3 – C MANLAY 2 – ST JEAN DE LOSNE du 09/11/2024 se jouera le 30/11/2024.

Match 29746940 U13 D2 – G(B) BEAUNE 2 – US SAVIGNY du 16/11/2024 se jouera le 20/11/2024 à 17H00 – Terrain Synthétique.

Match 29545196 U18 D2 FC2C – RUFFEY/ST MARIE du 19/10/2024 se jouera le 13/11/2024 à 19H00 à LADOIX.

Match U18 D3 – FCNCS – GENLIS 2 du 09/11/2024 se jouera à 13h30.

Match 29545223 U18 D3 A IS/SELONGEY – CCOF 2 du 02/11/2024 se jouera le 23/11/2024 à 16h00.

Match 29465154 U15 D1 GEVREY – FONTAINE LES DIJON du 23/11/2024 se jouera le 30/11/2024.

1.3 COURRIELS

De FAUVERNEY : Inscription d'une équipe U18 D3 pour la phase printemps. Pris note.

De ST REMY concernant les obligations des équipes de Jeunes – Après vérification, le club de ST REMY est déclaré en règle à la situation du 15/10/2024. Transmis à la SROC

II – FEMINIENS

2.1 CHANGEMENTS DE DATES ET /OU HORAIRES

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au Lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande

Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match U18 F - U15 F - U13 F -> 15 €.

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 F - U15 F - U13 F ->20 €

La commission, en possession de l'accord des clubs, modifie les rencontres suivantes, soit :

Match 29511014 U18 FEM IS SELONGEY – ST SERNIN du 10/11/2024 se jouera à 11h00.

Match 29491099 U18 FEM USCD – MACON FC du 09/11/2024 se jouera le 07/12/2024 à 14h30.

La commission prend connaissance des demandes d'inversion des clubs écrits pour les rencontres suivantes :

Suite à l'inversion de la rencontre 28395703 D2 A DAIX – EF VILAGGES 2 du 27/10/2024.

Le match RETOUR 28395722 D2 A DAIX – EFV 2 du 06-04/2025 se jouera à DAIX.

2.2 TOURNOI

USSE -> Tournoi en Salle

U18 FEM – U15 FEM5 FEM – 12 Janvier 2025

2.3 COURRIERS

De LA CLAYETTE (du 18/10/2024) concernant le championnat U18 FEM. Le secrétariat a répondu et transmits à la C° Féminines.

III. FUTSAL

La commission Sportive Jeunes mis en place des CHALLENGES U15 et U13 FUTSAL avec le DIJON CLENAY et les équipes exemptes des championnats D3 U13 G et U15 G ce qui permet de diversifier l'offre pour le Foot libre et développer le Futsal. Ces challenges sont sous forme de plateaux et lisible sur le FAL.

La Commission rappelle que tous les clubs ont reçu un mail le 29/04/2024 avec les dates et le déroulé

Les plateaux ont débuté le 24/09/2024 à Salle des Loisirs de CLENAY.

Nous rappelons que ces plateaux sont OBLIGATOIRES

Pour rappel :

Tous les joueurs doivent être licenciés

Compléter la feuille de Challenge Futsal

Il sera fait un classement final qui paraîtra sur notre site et les meilleures équipes participeront à une journée festive (date à déterminer)

Toute absence sera traitée par la Commission Sportives Jeunes. Le club de DIJON CLENAY fera un compte rendu à chaque journée et nous renverra les feuilles de matchs.

Les calendriers des plateaux seront lisibles sur le FAL et sur le site du District.

Les plateaux Futsal U13 du 09/11/2024 qui se dérouleront au Gymnase de ST JULIEN

+ Site		Nbrs d'équipes
- Site 1		5
Club	Equipe	
<input checked="" type="checkbox"/> 851788	FUTSAL CLUB DIJON CLÉNAVY 1 	
851788	FUTSAL CLUB DIJON CLÉNAVY 2 	
<input type="checkbox"/> 531951	A.S.C. DE MANLAY 1 	
<input type="checkbox"/> 560159	CERCLE FOOTBALL TALANT 1 	
<input type="checkbox"/> 553297	F. CHAMPDOTRE LONGEAULT ASSOCIATION 1 	

Cliquez sur la corbeille pour désaffecter une équipe d'une poule et la rebasculer dans la liste des équipes disponibles

DATE: 
 HEURE:
 PRATIQUE:

RECHERCHE INSTALLATION: 
 INSTALLATION:

PLATEAU FUTSAL U15

+ Site		Nbrs d'équipes
- Site 1		4
Club	Equipe	
<input checked="" type="checkbox"/> 851788	FUTSAL CLUB DIJON CLÉNAVY 1 	
851788	FUTSAL CLUB DIJON CLÉNAVY 2 	
<input type="checkbox"/> 521167	A.S. GEVREY CHAMBERTIN 1 	
<input type="checkbox"/> 525430	C. LEO LAGRANGE D'ECHENON 1 	

Cliquez sur la corbeille pour désaffecter une équipe d'une poule et la rebasculer dans la liste des équipes disponibles

DATE: 
 HEURE:
 PRATIQUE:

RECHERCHE INSTALLATION: 
 INSTALLATION:

IV. FOOT PLAISIR

Match 29709555 U15 FCNCS 2 – ENT FCV CHANITOISE du 29/09/2024 se jouera le 07/12/2024.
 Match 29709557 U15 ENT FCV CHANITOISE – MVF du 05/10/2024 se jouera le 14/12/2024.

V. FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 30,00 €
- Absence de tablette : 30,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 30,00 € -
- Absence de transmission : 50,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 40,00 €

FEUILLES DE MATCHS NON RECUES

03/11/2024	Foot Plaisir U15 / Phase Automne / Poule A Neuilly Crim Sennece 2 - F.C.A.B 1	Absence feuille de match
------------	--	--------------------------

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

Le Président : DA SILVA S.